



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction des Actions Interministérielles
et du Développement Durable

Bureau des Politiques Territoriales
et du Développement Durable

Arrêté préfectoral n° 010 DAIDD ENV 014 portant modification de l'arrêté interpréfectoral n°2005 DAI 1 URB 071 du 14 juin 2005 fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des 2 MORIN

Le préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-1 à L.212-11 et R212-26 à R22-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment son article 2-1 ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2004 portant délimitation du périmètre du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Deux Morin ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2004 instituant la Commission locale de l'Eau de ce SAGE;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2005 DAI 1 URB 071 du 14 juin 2005 fixant la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Deux Morin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08 DAIDD 1 ENV 032 du 25 novembre 2008 portant modification de l'arrêté interpréfectoral n°2005 DAI 1 URB 071 du 14 juin 2005 susvisé,

VU les propositions des collectivités territoriales suite notamment aux dernières élections régionales, des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées ;

Considérant qu'il convient de préciser que le fonctionnement de cette commission sera le suivant jusqu'au son renouvellement complet en juin 2011 :

Les membres titulaires ayant un suppléant n'auront pas la possibilité de donner mandat.

Les représentants uniques auront la possibilité de donner mandat à un membre du même collègue ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de Seine-et-Marne,

ARRETE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté interpréfectoral n° 2005 DAI 1 URB 071 du 14 juin 2005 fixant la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Deux Morin est modifié comme suit :

La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin est composée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : (24 membres)

représentants des communes

- de Seine-et-Marne

titulaires	suppléants
M. Pierre GOULLIEUX, maire de Jouarre	
M. Jean-Georges DENIZOT, maire de Saint-Cyr-Sur-Morin	M. Jean-Pierre CE, maire de Guérard
M. Yves JAUNAUX, maire de La Ferté Gaucher	
M. René GARCHER, adjoint au maire d'Esblly	
M. Christian LANTENOIS, maire de Rebais	
M. Guy DHORBAIT, maire de Boissy-le-Châtel	
Mme Laurence NONNE, maire de Saint-Mars-Vieux-Maisons	

- de la Marne

titulaires	suppléants
M. Philippe BONNOTTE, maire de Sézanne	Mme Anne-Marie DESROCHES, maire de Mondement Montgivroux
M. Bernard DOUCET, maire de Montmirail	
M. Georges GENTIL, adjoint au maire de Val des Marais	
M. Michel TELLIER, maire de Soizy aux Bois	

- de l'Aisne

titulaire	suppléant
M. Alain MOROY, maire de Marchais en Brie	M. Richard PICAUVET, maire de La Celle sous Montmirail

Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Josette MOLLET-LIDY

Un représentant du Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Mme Patricia ANDRIOT

Un représentant du Conseil Régional de la Picardie

M. Bernard BRONCHAIN

Un représentant du Conseil Général de Seine et Marne

M. Francis ELU

Un représentant du Conseil Général de la Marne

M. Patrice VALENTIN

Un représentant du Conseil Général l'Aisne

M. Eric MANGIN

Un représentant de l'Entente Marne

titulaire	suppléant
M. Jean DEY	M. Christian BRUYEN

Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'aménagement du Bassin du Grand-Morin

titulaire	suppléant
M. Michel HOUEL	Mme Anne-Marie RAVET

Un représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Aval de la rivière « Le Petit Morin »

M. Alain NICAISE

Un représentant du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (titulaire)

Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin amont de l'Aubetin (suppléant)

titulaire	suppléant
M. Roger REVOILE, Président	M. Alain HANNETON, Président

Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Petit-Morin

M. Gilbert MONDOLOT

Un représentant du Syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement des marais de Saint Gond

Le Président

2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées :.(12 membres)

Un représentant des Chambres d'Agriculture

titulaire (Seine-et-Marne)	suppléant (Marne)
M. Régis D'HONDT	M. Maximim CHARPENTIER

Un représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie

titulaire (Marne)	suppléant (Seine-et-Marne)
Mme Stéphanie RIFFAUD	M. Joël TEINTURIER

Deux représentants des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la marne et de la Seine-et-Marne

titulaire	suppléant
M. Serge AVANZINI	Mlle Marie-Pierre PINON
M. Emmanuel MOREAU	M. Dominique THIEBAUX

Un représentant de l'Association Nature Environnement 77

titulaire	suppléant
Mme Elisabeth ESCUYER	M. Philippe ROY

Un représentant de l'Académie de l'eau (Titulaire)

Un représentant de l'Association des amis des Moulins d'Ile de France (suppléant)

titulaire	suppléant
Mme Jeannette PRETOT	Mme Françoise MEGRET

Un représentant de l'Association Marne Nature Environnement

Mme Anne RIBEYRE

Un représentant du syndicat des propriétaires riverains (Association syndicale autorisée des marais de saint Gond - Marne)

titulaire	suppléant
M. Christian LHEUREUX	M. François BARNIER

Un représentant de l'Association des Irrigants du Nord Seine-et-Marne

M. Arnaud CUYPERS, Président

Un représentant de l'association des Familles rurales

titulaire	suppléant
M. Guillaume MACHY	M. Philippe RAVILLON

Un représentant de l'association du CODERANDO

titulaire	suppléant
M. Philippe LOPEZ, Président	M. Claude CHEVILLOT

Un représentant du comité départemental de Canoë-Kayac

titulaire	suppléant
Mme Christine MORATELLI (Seine-et-Marne)	Jean-Michel GODRON (Marne)

3°/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (12 membres)

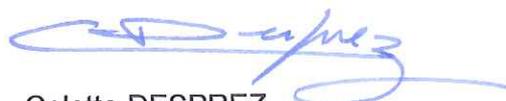
Sans changement

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne et mis en ligne site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 – Les secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Melun, le 28 MAI 2010

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale


Colette DESPREZ